

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

156^E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION

RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 3.04 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE

« Toute résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

Départ à la retraite de la directrice du collège constituant de Joliette

La directrice du collège constituant de Joliette, Mme Chantale Perreault, a annoncé récemment sa décision de prendre sa retraite à compter du 4 septembre prochain.

Il y aurait donc lieu d'amorcer dès maintenant le processus de sélection visant à pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire.

Dans un premier temps, il s'agit pour le conseil d'administration d'autoriser l'ouverture du poste. Pour éviter tout retard dans l'échéancier des travaux, la direction du Cégep régional de Lanaudière a recours à la Procédure d'exception que l'on retrouve à l'article 3.04 du Règlement no 1 de régie interne.

La direction générale pourra ainsi procéder à la consultation des instances du collège constituant de Joliette quant au profil souhaité pour la prochaine direction du collège avant la tenue de la prochaine assemblée du conseil d'administration prévue le 16 juin prochain. Au cours de cette assemblée, les membres seront appelés à adopter le profil souhaité et à nommer les membres du comité de sélection.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

Attendu l'annonce du départ à la retraite de Mme Chantale Perreault qui occupe le poste de directrice du collège constituant de Joliette;

Attendu l'importance d'amorcer le plus rapidement possible le processus de recrutement d'une nouvelle direction de collège;

Attendu que le conseil d'administration doit consulter la commission des études et le conseil d'établissement de Joliette sur le projet d'affichage et, par la suite, sur le choix de la nouvelle direction du collège;

CARL-150508-01 « Il est résolu de combler le poste de direction du collège constituant de Joliette et d'autoriser la direction générale à procéder aux consultations des instances concernées quant au profil souhaité de la prochaine direction. »

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

1975

- * Le registre des procès-verbaux du conseil d'administration porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames	Sylvie Anctil	Messieurs	Hugo Beauséjour
	Chantal Fournier		Benoît Coderre
	Hélène Latendresse		Marcel Côté
	Caroline Nicol		Robert Dussault
	Chantale Perreault		Sylvain Harvey
	Francine Ranger		Michel Rouleau
	Diane H. Raymond		Dominic Tibério
	Camille Rousseau		Benoît Valiquette
	Gabrielle Théroux		Guy J. Vandandaigue

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée